

Monsieur le président,

En préambule, nous tenons à dénoncer l'attitude du ministre Guerini qui, dans le cadre de ses fonctions, s'est adressé aux agents de la Fonction publique pour faire de la publicité à propos de la contre réforme des retraites. Qu'un ministre en exercice s'adresse aux agents de la Fonction publique pour défendre un projet gouvernemental avant le passage à l'Assemblée nationale est déjà scandaleux! Mais qu'il s'adresse, sur leurs adresses mél personnelles, sans leurs consentements, en dévoyant les moyens de l'administration aux fins de propagande, est tout simplement illégal. Ce sont des mœurs de république bananière ! Nous avons introduit une plainte auprès de la CNIL et porterons si nécessaire, avec d'autres, l'affaire devant la Justice. La République a des règles, la démocratie des principes et le fonctionnariat des devoirs. Trois concepts que le ministre Guerini ignore sans doute.

Ce CSA se tient durant une période particulière où les salariés se battent contre la funeste réforme des retraites du sieur Macron.

Les citoyens de ce pays l'ont bien compris. Le dogme néo-libéral a besoin de capter le trésor des retraites et a besoin de casser le modèle social français. Ce sont là ses seules motivations réelles. Alors, tout est bon, à l'instar de ce qu'a fait le ministre Guerini, pour tenter de faire basculer l'opinion publique.

La patte du patronat est derrière cette attaque en règle des travailleurs de ce pays, il espère ainsi récupérer une armée de réserve prête à prendre le premier travail venu pour échapper au chômage non indemnisé. Ce gouvernement est l'ennemi des travailleurs, il ne se préoccupe pas de notre bien être. Il a attaqué les chômeurs qui ne sont, en fait, que des privés d'emploi par le système capitaliste. En effet, après une première réforme qui ne permet d'indemniser les privés d'emplois qu'après six mois de travaux et une baisse, en moyenne de 16 %, des indemnités, c'est la durée d'indemnisation qui, dorénavant, est réduite de 25 %. Depuis que ce gouvernement a pris le contrôle de l'UNEDIC au détriment des partenaires sociaux, il n'a de cesse d'attaquer les privés d'emploi, de les stigmatiser en leur intimant de prendre le premier travail venu. Cela à une époque où le capitalisme précarise, ubérise toujours plus le travailleur.

Cette contre-réforme des retraites participe à la maltraitance du travailleur qui devra subir deux années de plus un monde du travail où le profit se fait sur le dos des salariés.

La moitié des aspirants à la retraite à 62 ans ne sont plus au travail à la veille de leur départ, pour des raisons de santé ou tout simplement parce que le patronat a décidé qu'ils n'étaient plus bons à employer. Le passage à 64 ans de l'âge de départ à la retraite aura donc pour conséquence d'augmenter pour beaucoup de travailleur la période de précarité qui précède leur retraite.

Les intentions du gouvernement sont claires : dégrader le système des retraites pour faire des économies. Pour justifier cette position, le gouvernement tente de faire croire que le système court à sa perte sans réforme. Cet argument d'autorité est appuyé par une multiplication de chiffres, plus alarmants les uns que les autres. Mais derrière le sensationnalisme se cache une présentation mensongère de la réalité. 12, 15, 17, 500 milliards d'euros, de quoi parle-t-on ? Chaque jour, un membre du gouvernement annonce un chiffre différent. Il devient alors difficile de s'y retrouver. Ce qui est bien le but !

Il y a quelques semaines, la première ministre Élisabeth Borne parlait essentiellement d'un déficit du système estimé à 12 milliards en 2027. Pour 2030, on entend parler de 15 milliards d'euros de la part du ministre du Travail, Olivier Dussopt, quand Bruno Le Maire, lui, parle de 13,5 milliards d'euros... Enfin, le chiffre de 17 milliards d'euros (17,7 pour être précis) est également mis en avant. Il s'agit de ce que la réforme doit faire économiser au système de retraites à l'horizon 2030.

Des chiffres discutables en soi. Cette approche de la gouvernance par les chiffres pour faire croire à une gestion rigoureuse et impérieuse se heurte à certains principes. Tout d'abord le rapport du COR est établi selon une série d'hypothèses que l'on peut fortement discuter : comme le fait de la constance de la part des salaires - et donc des profits ! - dans la valeur ajoutée ou encore l'hypothèse d'une baisse continue de l'emploi public (alors que c'est de l'inverse dont la population a besoin). Se pose donc la continuation des politiques néolibérales comme donnée... alors qu'il y a toujours une alternative !

S'il y a des éventuels déficits à l'avenir, il est plus logique de chercher à augmenter les recettes de notre système de retraites plutôt que de réduire, de façon certaine, les droits de l'ensemble des retraité·e·s.

Le grand n'importe quoi est asséné à grands coups de média complices du pouvoir. La nouvelle lubie du gouvernement est de parler en déficits cumulés pour que cela paraisse encore plus impressionnant. Ainsi on a pu entendre Bruno Le Maire dire que les déficits s'élèveraient à « 100 milliards d'euros en quelques années » (on salue là la précision du ministre de l'Économie) ou encore Gabriel Attal parler de « 500 milliards d'euros de dettes sur les 25 ans à venir si on ne fait pas la réforme ».

La finalité du projet gouvernemental est claire : refuser d'augmenter les recettes du système pour l'équilibrer, limiter encore davantage les dépenses pour financer les baisses d'impôts pour les entreprises. Ce projet implique bien la diminution des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite. En s'attaquant au système socialisé, le gouvernement pousse, celles et ceux qui le peuvent, à la capitalisation, les autres à la misère...

Nous proposons un autre projet, financé, crédible, assis sur la cotisation sociale, qui s'inscrit dans le projet social que nous portons. L'enjeu des retraites n'est pas déconnecté de la Sécurité sociale dans son ensemble, attaquée de toutes parts par les différents gouvernements depuis sa création.

La question des retraites ne peut se penser sans lien avec la création et la répartition des richesses, c'est-à-dire les ressources du système. Les urgences sociale et climatique doivent nous conduire à changer de modèle économique. Ce nouveau modèle doit intégrer une baisse du temps de travail, dont l'âge de départ à la retraite est une modalité.

Nous refusons de raisonner dans un système où la répartition de la richesse produite serait immuable. Le partage salaires/profits ne bougerait pas pendant le demi-siècle prochain, alors même que la part des salaires dans la richesse créée a baissé de cinq points par rapport à la moyenne des « Trente Glorieuses » et que les profits des grandes entreprises atteignent des sommets ?

Toute hausse des cotisations est exclue alors même qu'une légère augmentation suffirait à équilibrer durablement le système des retraites : en 2032, entre 1,4 point et 1,9 point selon les scénarios de productivité et sur la base de la convention comptable dite d'équilibre par

l'État, qui est la moins favorable.

Ces propositions ou démonstrations pourraient se décliner encore et encore. Nous nous faisons l'écho, ici, de millions de salariés, de citoyens qui montrent, dans la rue, leur exaspération et leur rejet des propositions du gouvernement.

En plus du recul social proposé par le gouvernement Borne, les familles et les salariés sont touchés par une perte de pouvoir d'achat dont sont exemptés les tenants de dividendes, puisque leur distribution n'a jamais été aussi importante. Ce n'est pas la crise pour tout le monde !!!

Et, visiblement, le gouvernement n'a pas l'intention de pallier cette inflation. Pour ce qui est des fonctionnaires, ce qui se profile à l'horizon 2027, c'est une perte du pouvoir d'achat du point d'indice de 10,75 % ! Nos dirigeants programment en effet un quasi gel du point d'indice sur les cinq années qui viennent (estimation de la direction du Budget de 0,1 % d'augmentation par an).

La pauvreté se développe, la détresse des familles s'accroît. Et, bien sûr, les agents des Finances publiques ne sont pas à l'abri, tant la grille des débuts de carrière ne permet pas de vivre décemment. L'inflation devient, ici, encore plus dramatique.

Nous siégeons une nouvelle fois en CSA sans règlement intérieur, sans que les modalités de la réunion aient été définies dans un point à l'ordre du jour. Nous réaffirmons que la CGT Finances publiques de la Haute-Garonne conteste, encore, toute légitimité à celui-ci et aux décisions qui pourraient y être prises.

Ce CSA doit débattre du contrat d'objectifs et de moyens (COM). Tous ces projets cachent en fait une révision des missions de la DGFIP, notamment sur la « feuille de route des SIP » et les « compétences des SIE ». On peut évidemment souscrire à la volonté d'améliorer l'accueil des usagers professionnels et particuliers. Pourtant, même dans ce domaine cela ne répond pas aux attentes des agents, pas plus qu'à celles des usagers.

Au contraire, les dernières décisions annoncées par le gouvernement visent à faire de la DGFIP le guichet d'entrée pour les aides aux entreprises (ex: gaz et électricité), sans recrutement (seulement avec des contractuels peu formés) et sans moyens (à part renvoyer sur le site ou créer des numéros verts sans issue). Ces nouveautés sont, encore une fois, issues des propositions de l'IGF. En effet, elle considère que, compte tenu de l'efficacité que la DGFIP a démontré pour le traitement du fonds de solidarité, « la DGFIP pourrait être amenée, à l'avenir, à être mobilisée pour assurer le versement d'autres dispositifs d'aides, ce qui conduirait à une forte évolution du positionnement de ses agents, historiquement chargés de collecter l'impôt ».

Pour les particuliers, le rapport de l'IGF, à l'instar du prélèvement à la source, indique que la « DGFIP pourrait également être mobilisée par le projet de solidarité à la source ». Des annonces ont d'ores et déjà été faites en ce sens par le gouvernement sur le versement de certaines aides sociales par la DGFIP (ex : chèque énergie), au motif qu'elle est la seule à connaître les revenus des ménages en temps réel.

De plus, ce « COM » a été présenté aux organisations syndicales sans qu'il soit possible

ou envisagé de le modifier. Ceci dit, nous sommes habitués au pseudo dialogue social proposé par le ministère, dont le seul but est de cocher la case de présence des organisations syndicales.

Dans l'idéal, ce contrat d'objectifs et de moyens pourrait être l'occasion de mettre en place un chantier pour, par exemple, lutter plus efficacement contre la fraude fiscale et définir les moyens nécessaires. Mais c'est là que le bât blesse. Ce contrat d'objectifs et de moyens définit les objectifs en supprimant des moyens...

La direction se félicite même que les suppressions d'emplois soient limitées à 3 000 sur la période 2023-2027 et s'appuie sur les gains de productivité liés à la fin d'une mission en 2023 (TH/CAP) !!!

Or, si l'on se reporte, une nouvelle fois, au bilan de l'IGF, tout d'abord, il est spécifiquement écrit que la DGFIP a perdu 32 000 ETP (équivalents temps plein) entre 2008 et 2022 et qu'il « faut remarquer l'effort important consenti par la DGFIP sur les emplois depuis plusieurs années, au regard notamment de l'évolution constatée au sein des autres ministères ».

Ensuite, il est indiqué que la DGFIP a évalué l'impact de la suppression de la TH principale à 1 980 ETP sur la période 2019-2024 et celle de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) à 550 ETP en 2023... Autant dire que les « gains de productivité » sont déjà quasiment absorbés, avant même le nouveau « contrat » et les nouvelles missions à venir pour la DGFIP.

Celle-ci annonce maintenant des redéploiements d'emplois sur toute la période. Ils seront financés par les évolutions des missions et de futurs gains de productivité : suppression de la CVAE, intelligence artificielle (IA), zéro cash, GMBI, API management, E-enregistrement, déploiement ANF, foncier innovant et fin du NRP (?!)... Ces redéploiements ont déjà été chiffrés, par directions, lors du CTR de décembre 2022.

Cette mascarade, alimentée, en partie, par un « remue-méninges » dont le seul but était de se passer des organisations syndicales, est inacceptable comme feuille de route. Elle est le symbole de la gestion des pénuries et du manque de volonté et de moyens de faire de nos missions régaliennes le cœur de nos métiers.

Cela ne nous surprend même plus. Avec le nouveau réseau de proximité (géographie revisitée), les suppressions d'emplois impactant les quelques services de pleine compétence qui subsisteraient vont accélérer la destruction pure et simple de tout le réseau, des missions, des droits et garanties des agents.

Les restructurations incessantes, loin de simplifier l'exercice des missions, les ont industrialisées, fragilisées, ont rompu leurs interdépendances et cohérences globales. En tant que telles et associées aux suppressions d'emplois, les réformes aggravent continuellement les conditions de travail des agents, qui font preuve au quotidien d'une conscience professionnelle et d'un attachement au service public remarquable, de plus en plus souvent au détriment de leur propre santé.

Les réformes induites ou les perspectives ne présagent rien de bon, tant les changements passés ont été dramatiques pour notre rôle, nos moyens, notre capacité à répondre aux enjeux de fraude organisée. Rappelons que, sur deux ans, en Haute-Garonne, 160 emplois ont été supprimés. Vous le savez, les réformes ne génèrent que perte de sens au

travail, mal être, difficultés collectives et individuelles toujours un peu plus compliquées.

Alors, pour faire croire que la direction « politique » est la bonne, les communicants de Bercy ont plus d'une corde à leur arc. Une des méthodes de plus en plus utilisée ces dernières années est celle des « baromètres » et enquêtes diverses auprès des personnels. Probablement le syndrome « Mc Kinsey », cher à Macron et son aréopage de conseillers.

Les derniers en date ont été publiés sur l'intranet de la DGFIP le 3 février 2023 : le « baromètre Delouvrier » et « l'enquête annuelle de satisfaction ».

On peut ainsi lire dans le paragraphe de présentation : « *La dernière édition du baromètre Delouvrier relatif à la perception qu'ont les usagers des services publics témoigne de la très bonne image de la DGFIP cette année encore. Alors que la satisfaction générale des usagers à l'égard des services publics atteint un taux de 71 % en 2022, les services fiscaux enregistrent un niveau de 82 % d'usagers satisfaits, taux inchangé par rapport à 2021.*

*Par ailleurs, l'enquête annuelle de satisfaction de la DGFIP menée par l'institut BVA sur un panel représentatif de particuliers, entreprises et tiers déclarants confirme ces excellents résultats. En effet, tous canaux confondus, la DGFIP obtient des taux de satisfaction globaux de 92 à 94% en fonction du public ciblé.*

*Ces très bons résultats ont été atteints une fois encore grâce à l'implication de toutes et tous sur l'ensemble du territoire. »*

Une première interrogation : quel est le coût de ces « enquêtes plébiscites »? En lisant cette phrase, nous entendons déjà votre réponse. « Nous ne savons pas, c'est au niveau de la Centrale que cela est géré. Mais nous allons poser la question au bureau ad'hoc. » Et, magie de la répétition de l'histoire, nous n'aurons pas plus de réponse que quand nous vous avons interrogé il y a plusieurs mois (années ?) sur le coût de la gestion des dépôts régisseurs par la Banque Postale, le coût de l'encaissement des créances via les buralistes...

Une seconde question : quelle est la valeur scientifique d'une telle enquête qui compare des choux et des carottes ? Comme peut-on sérieusement appréhender des services qui ont des finalités différentes et en déduire que les usagers apprécient à 70% une administration et à 80 % une autre. Et franchement, pardonnez-nous l'expression triviale mais qu'est-ce que les agents en ont à braire de lire que le taux de satisfaction global des usagers soit de 82 % quand, au service des Amendes à Toulouse, ils sont quarante pour traiter 400 000 retours par an, des milliers de mails, de chèques, 15 000 appels par jour, que les caissiers encaissent et gèrent, tant bien que mal, les versements des redevables amendes à plus de 50 % de leur temps quand dans les accueils des SIP, on fait de l'abattage en quatre demi-journées de contribuables reçus dans des conditions déplorables (en file indienne, dehors, sous la pluie et dans le froid ou la chaleur), quand la défenseure des droits attire l'attention depuis trois ans sur la fracture numérique et l'exclusion qui en découle pour un quart de la population française. On pourrait continuer cette liste à la Prévert pendant quelques lignes mais nous allons vous épargner cela.

Concluons juste cette parenthèse en réagissant aux encouragements conclusifs de la direction générale : merci à M. Fournel et ses collaborateurs de souligner « *l'implication de toutes et tous sur l'ensemble du territoire* ». Que ne s'en sont-ils souvenus lorsqu'il s'est agi de respecter l'accord signé en novembre 2021 avec les organisations syndicales,



qui prévoyait l'ouverture au premier semestre 2022 de négociations concernant l'indemnitaire ? Ces braves gens ne se souviennent des salariés qui font le travail qu'au moment des vœux et autres discours officiels. Quand il faut verser aux personnels le fruit de leur travail, reconnaître leurs qualifications, il y a moins de monde au balcon. « Une fonction publique moins nombreuse et mieux rémunérée » qu'ils disaient ? Moins nombreuse, ça ne fait aucun doute ! Mais pour le "mieux rémunérée", on reviendra. C'est plutôt moins rémunérée de 20 % par rapport à l'inflation depuis l'an 2000. Ça c'est incontestable !

Moins nombreux, moins rémunérés, mais avec de meilleures conditions de travail ? Pensez donc ! Nous devons examiner dans cette réunion de février le DUERP de 2021. Les risques psycho-sociaux essaient de plus en plus dans notre belle administration et, hormi de beaux guides et de superbes communications, de discussions avec l'ANACT, dès qu'il faut entrer dans des discussions concrètes sur le sujet, il n'y a plus personne. À peine le CHSCT enterré, dès la première réunion locale de la formation spécialisée en santé et sécurité au travail, nous avons compris que nos conditions réelles de travail seraient la dernière roue du carrosse de la DRFiP 31. En effet, la direction n'a pas eu le temps depuis la fin novembre, de communiquer aux représentants des personnels les fiches de signalement, accidents du travail et annotations des agents sur les registres hygiène et sécurité. Mais elle a quand même, sur la période, établi un plan de dépenses de plus de 80 000 euros sur le budget du CHSCT (soit environ la moitié de ce budget, dont certaines dépenses, qui nous ont été brièvement exposées, n'ont vraiment rien à voir avec le sujet CHSCT). Encore un signal fort qui démontre, si besoin était, le peu de cas qui est fait de la santé des agents dans ce département. Par ailleurs, l'annonce que vous avez faite aux OS de votre volonté de limiter les réunions de la "formation spécialisée" à trois demi-journées par an (alors que huit à neuf CHSCT étaient convoqués en moyenne sur la journée les années précédentes, même si d'autres directions des Finances y participaient) augure assez mal de votre volonté d'utiliser l'instance autrement que pour y trouver quelques espèces sonnantes et trébuchantes. Nous préférons vous avertir, d'ores et déjà, que la CGT n'entend pas aborder la politique de prévention de la santé et la sécurité des agents que dans des réunions informelles. Mais nous reparlerons de tout cela lors de la première réunion officielle de cette instance.

En introduction, nous vous avons indiqué le contexte dans lequel se tenait cette réunion. À l'heure où des camarades se battent et organisent la lutte, nous ne pouvons nous asseoir à vos côtés, vous qui êtes, que vous le vouliez ou non, les courroies de transmission de la politique menée. Nous ne pouvons au moment où il est programmé un recul sociétal majeur, discuter du bien fondé de décisions iniques. Nous sommes impliqués dans la lutte des salariés de ce pays et nous quittons la séance, persuadés que la construction du rapport de force que nous vivons balayera rapidement les discours de Bercy.

Avant de vous quitter, nous souhaitons vous régaler de deux tirades des apôtres actuels de la contre-réforme des retraites, millésime 2023, qu'un Molière du 21<sup>ème</sup> siècle aurait sans doute inclus dans sa série « Tartuffe 2023 : le retour » :

- *« Cette volonté de reculer l'âge légal est doublement injuste, d'une part, elle écarte d'emblée la recherche d'autres recettes, notamment la mise à contribution de l'ensemble des revenus et en particulier de ceux issus du capital, d'autre part elle est une double peine, pour les jeunes générations déjà touchées par la précarité et le chômage,*

*d'éloigner toujours plus le moment de leur départ en retraite ».*

(Olivier Dussopt, actuel ministre du Travail de Macron, interpellant, en 2010, Eric Woerth, alors ministre du Travail de Nicolas Sarkozy sur la réforme décalant l'âge du départ à la retraite de 60 à 62 ans).

*- "Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ça serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. C'est ça la réalité de notre pays. On va vous dire « il faut maintenant aller à 64 ans ». Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans, les gens vous disent « les emplois c'est plus bon pour vous » C'est ça la réalité, c'est le combat qu'on mène, on doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens 'mes bons amis, travaillez plus longtemps !'. C'est le délai légal, ça serait hypocrite. J'invite les gens qui, de manière simpliste, disent 'c'est ça la solution', d'abord à regarder notre société. On doit gagner la bataille du plein emploi"*

(Emmanuel Macron, lors d'une conférence de presse le 25 avril 2019 pendant le « grand débat national » consécutif au mouvement des « gilets jaunes »)

Étonnant, non ?